

QUALITÉ DES SOURCES

Indice des prix et pouvoir d'achat : une relation tumultueuse

L'indice des prix à la consommation est souvent considéré, à tort, comme une mesure du pouvoir d'achat. Mais s'il n'évalue pas le coût de la vie, cet indice n'en est pas moins confronté à de nombreuses limites. Et la position de l'Insee sur ce sujet est plus ambiguë qu'il n'y paraît.

Fréquemment utilisé par les médias pour évaluer la hausse du coût de la vie ou la baisse du pouvoir d'achat des ménages, l'indice des prix à la consommation (IPC) ne mesure pourtant aucune de ces deux dimensions de la vie économique. Sa fonction première est en effet de mesurer l'« évolution de prix des produits à qualité constante », selon la définition qu'en donne l'Insee. Mais cette confusion n'est pas à mettre seulement sur le dos de la presse. Elle est aussi le fruit d'un défaut d'indicateur de pouvoir d'achat dans la statistique publique, que dénoncent experts et syndicats, et qui conduit à faire reposer de trop lourds enjeux sur cet indice.

LE CALCUL DE L'IPC, UN EXERCICE COMPLEXE

C'est d'abord de l'inflation dont cet indice rend compte. Rappelons qu'il s'agit de l'évolution des prix à qua-

lité constante, c'est-à-dire de ce que va devoir déboursier un ménage pour les mêmes produits sur une période donnée. On ne peut en effet attribuer à l'« inflation » la différence de prix entre un ordinateur et son prédécesseur, si elle provient d'une différence de performance.

Ce prérequis, logique, porte en lui toutes les difficultés techniques que pose l'évaluation de l'IPC. Il suppose que les statisticiens soient capables, au sein d'une masse de produits sans cesse renouvelée par le progrès, la mode et les attentes des consommateurs, d'arbitrer entre ce qui relève d'un changement de qualité et ce qui relève d'un changement de tarif pur et dur, parmi toutes les variations de prix observées entre produits remplaçants et produits remplacés. Le calcul de cet « effet qualité » constitue « l'un des défis majeurs des indices de prix », comme l'indique l'Insee sur son site Internet.

Plutôt que de suivre une étiquette spécifique (« Panier Yoplait à 0 % »),

les statisticiens s'attachent à suivre des « variétés » : yaourt sans matières grasses. Comme il est techniquement impossible d'observer l'évolution des prix de tous les types de produits proposés aux consommateurs, une base de plus de 110 000 produits élémentaires à suivre tout au long de l'année est définie chaque mois de décembre. La sélection s'opère à partir de la fréquence d'achat observée (l'Union européenne rend d'ailleurs obligatoire le suivi de tout produit comptant pour plus de 1/1 000 dans la consommation des ménages).

L'ensemble des points de vente enquêtés et des produits observés est tenu secret, afin de garantir l'impartialité et l'indépendance des relevés effectués par les agents à l'égard des enseignes de distribution. En effet, ces dernières pourraient être tentées d'instrumentaliser l'indice à des fins commerciales (on se souvient de la campagne de Leclerc sur la lutte contre la vie chère).

200 000 prix sont par la suite relevés mensuellement par 140 enquêteurs environ dans de nombreux types de points de vente dont la taille et la localisation entrent également dans les pondérations menant au calcul de l'IPC (il est normal qu'un même produit soit vendu plus cher en ●●●

"IL EST TENTANT D'UTILISER L'IPC POUR MESURER LE COÛT DE LA VIE. ASSIMILER L'UN À L'AUTRE POSE POURTANT DE SÉRIEUX PROBLÈMES"

●●● petit magasin qu'en hypermarché). Dans le cas où un produit suivi correspondant aux spécifications de la variété définie en décembre disparaît en cours d'année, le produit le plus proche est recherché et un redressement lui est appliqué en fonction de sa différence de qualité avec le produit qu'il remplace. Ce renouvellement annuel de l'échantillon concerne cependant une partie minime de l'ensemble, de sorte qu'il ne constitue pas un grand chambardement.

POURQUOI UN TEL DÉCALAGE ?

On comprend donc bien que, dans la mesure où il permet d'estimer ce qu'un ménage peut acheter pour une somme constante, il est tentant d'utiliser l'IPC pour mesurer le pouvoir d'achat ou le coût de la vie. Assimiler l'un à l'autre pose pourtant de sérieux problèmes. C'est pour cela que les ménages peuvent avoir le sentiment que leur train de vie baisse, alors que, dans le même temps, les prix à la consommation semblent augmenter proportionnellement aux salaires, voire, certains mois, plus lentement.

En premier lieu, comme son nom l'indique, l'indice mesure la variation des prix à la consommation. Résultat : nombre de dépenses auxquelles les ménages sont lourdement soumis n'entrent pas dans son calcul aux yeux de la comptabilité nationale. Par exemple, les dépenses liées à l'achat d'un logement, dont on sait qu'elles absorbent une part croissante des salaires, sont consi-

dérées par l'Insee comme un investissement dans la mesure où le bien acquis ne perd pas en valeur après son achat.

La hausse des dépenses dites « contraintes » (loyers, factures), souvent prélevées automatiquement, contribue également à minimiser la part du « revenu libéré » dans les salaires, alors que ce dernier est déterminant dans l'appréciation subjective que les individus portent sur leur capacité à consommer. La multiplication des crédits immobiliers et des crédits à la consommation amplifie le phénomène, réduisant encore davantage la marge de liberté laissée à l'impulsion d'achat une fois les dépenses mensuelles obligatoires réglées.

Avec la diffusion rapide de nouveaux standards de vie apparus dans les années 1990, ce sentiment d'« étouffement » budgétaire ressenti par les ménages doit composer avec un environnement qui excite toujours plus le désir d'achat, et de nouvelles pratiques marketing qui brouillent la notion de prix juste (téléphone gratuit contre engagement à payer un forfait, produit offert contre produit acheté). Le « vouloir d'achat » des consommateurs se trouve donc exacerbé alors même que le « pouvoir d'achat » resterait objectivement stable.

Pour Jacques Dupré et Olivier Geradon de Véra, d'IRI France, un institut d'étude de marché, « *les consommateurs arbitrent en permanence leur "vouloir d'achat", alimenté par la richesse de l'offre et les pressions publicitaires et promotionnelles, avec leur "pouvoir d'achat". Ce dernier résulte, une fois les dépenses contraintes effectuées, des moyens qui restent réellement disponibles. Ainsi, chacun se fait une idée de l'inflation plus à l'aune de ses frustrations liées aux tentations non satisfaites ou à un prix jugé excessif que par rapport à la réalité de sa dépense.* »

Il semble donc évident que l'IPC est impuissant à rendre compte du sentiment des ménages à ce sujet, ainsi que l'explique une récente *Chronique* du Cnis (1).

LES LIMITES DE L'IPC

Le rôle de l'IPC n'est donc pas d'évaluer le coût de la vie. L'avertissement est répété maintes fois sur le site de l'Insee (2). Dans la rubrique des définitions : « *Il est essentiel de rappeler que l'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie.* » Dans la foire aux questions : « *Non, l'IPC n'est ni un indice du coût de la vie, ni un indice de dépense (...), mais permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.* »

Reste que, même dédouané de ces prétentions, l'IPC rencontre de sérieuses difficultés à jouer le rôle qui est le sien. En ne s'intéressant qu'au prix des produits et des services affichés, la collecte de l'IPC ne couvre qu'en partie la consommation des ménages. Par ailleurs, certaines dépenses effectives du budget des ménages (les assurances...) et tout un ensemble d'offres commerciales (remises, bons de réduction, cartes de fidélité) sont ainsi exclus de son calcul. Une des solutions pour palier ce manque serait de collecter les prix après passage en caisse, mais sa mise en place est loin de faire l'unanimité au sein de l'Insee (voir encadré). Enfin, d'autres dimensions de la vie économique échappent encore plus fondamentalement aux statistiques : marchandage, produits d'occasion, échanges, autoproduction, téléchargement...

La difficulté centrale rencontrée dans le calcul de l'IPC est certainement liée à l'évaluation de la qualité des produits. S'il est apparemment assez facile de rendre compte de l'évolution de la puissance ●●●

(1) Une chronique du Conseil national de l'information statistique (Cnis) détaille cette question de l'écart entre la mesure et la perception du pouvoir d'achat : www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/publications/chroniques/2006/CHR_2006_4_mesure_pouvoir_d_achat.PDF

(2) Voir le dossier de présentation de ce sujet sur le site de l'Insee (septembre 2011) : www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/pouvoir_achat/revenu_pouvoir_dachat_intro.htm

●●● des ordinateurs d'une année à l'autre, et d'indexer le suivi des prix sur quelques références techniques constantes qui y sont attachées, d'autres produits présentent des caractéristiques beaucoup plus complexes à évaluer. La « qualité » est en effet un concept loin d'être clair et distinct, combinant des aspects fonctionnels à d'autres plus subjectifs. Le « design » d'un objet doit-il ainsi faire partie de l'« effet qualité » qui justifie la hausse du prix d'un produit ? Si oui, dans quelles proportions ? Il est également difficile d'évaluer la qualité d'un service, tant elle dépend de l'appréciation de celui qui le reçoit. Enfin, les préoccupations des consommateurs touchent à des produits de plus en plus complexes : billets SNCF semi-remboursables, bouquets de chaînes TV...

On sait aussi que l'Insee pondère la hausse des prix dans chacun des postes de dépenses à l'aide d'un « panier type », censé être représentatif de la consommation des ménages. Pour Philippe Moati et Robert Rochefort, auteurs d'un rapport du Conseil d'analyse économique sur la question (3), l'IPC repose ainsi « sur l'hypothèse de fonctions d'utilité homothétiques ou, tout du moins, de l'existence d'une relation croissante entre les quantités consommées et le niveau d'utilité ». Or, cette grille de lecture est mise à mal par la plupart des études socio-économiques portant sur la psychologie du consommateur : « A partir du moment où un nouveau produit réussit à se poser en norme, et surtout lorsqu'il fait disparaître l'ancien produit, le consommateur n'a plus réellement

le choix, il doit "subir" la règle qui lui impose d'opter pour le nouveau produit. Ainsi, lorsque l'amélioration de qualité est rendue obligatoire, la hausse du prix est incontournable. »

UN INDICE AUX FRONTIÈRES FLOUES

Pour la statistique publique, la force de l'IPC serait d'être non normatif, par opposition avec un indice du coût de la vie qui présupposerait nécessairement un modèle de consommation de référence. Cette bipartition manichéenne ne semble pourtant pas résister à l'analyse. Gilbert Claus, syndicaliste à l'Insee, se demande ainsi si « poser qu'il existe un effet qualité ce n'est pas déjà poser la qualité comme une norme ? » : pourquoi, fondamentalement, serait-ce mieux d'avoir un téléphone toute la journée auprès de soi qu'un fixe en rentrant chez soi ? De quelle qualité est-il au juste question ici ? Le problème est sérieux, au point que l'Insee se met de plus en plus fréquemment à parler d'« utilité constante », plutôt que de « qualité constante ». Lui qui a informatisé le processus de calcul de l'IPC à partir du relevé des prix, considère que « même si l'Insee s'en défend, pondérer l'IPC avec la consommation des ménages, c'est déjà mettre le doigt dans du social ! » Le gouvernement, qui en est parfaitement conscient, a d'ailleurs réclamé en 1991 à l'Insee la publication d'un indice « hors tabac et alcool ». Cette disposition évite qu'une politique tarifaire poursuivant des objectifs de santé publique ne participe, indirectement, ●●●

"MÊME SI L'INSEE S'EN DÉFEND, PONDÉRER L'IPC AVEC LA CONSOMMATION DES MÉNAGES, C'EST DÉJÀ METTRE LE DOIGT DANS DU SOCIAL !"

LA RÉFORME DES TICKETS DE CAISSE

Dans leur rapport au Conseil d'analyse économique et social sur la mesure du pouvoir d'achat, sorti en 2008, Philippe Moati et Robert Rochefort considéraient qu'il était « urgent d'engager une réflexion sur la manière d'intégrer les remises après passage en caisse dans le calcul de l'IPC », et que « l'utilisation des données des distributeurs semblait devoir constituer un passage obligé ». L'idée séduit effectivement la direction de l'Insee : plutôt que de collecter les prix en magasin, pourquoi ne pas utiliser les prix affichés après passage en caisse que la grande distribution pourrait directement leur fournir ? Cela permettrait de couvrir un plus grand nombre de produits, d'intégrer les diverses offres promotionnelles au calcul de l'indice... et d'économiser en personnel. Mais pour beaucoup de chercheurs, le jeu n'en vaut pas

la chandelle. En mai dernier (1), plusieurs syndicats de l'Insee ont dénoncé ce projet. Pour eux, déléguer le travail d'un service public à des acteurs évidemment intéressés à la minimisation des hausses de prix est inacceptable, d'autant qu'aucune procédure de contrôle sérieuse des informations qu'ils fourniraient n'a été proposée. Mais surtout, le travail effectué par les agents, chargés de repérer des produits aux qualités constantes, correspondants à une description précise, au milieu d'une offre sans cesse renouvelée, est fondamentalement irremplaçable. En bref, mieux vaut savoir bien traiter une quantité restreinte de données que se noyer dans une pléthore d'informations inassimilables.

(1) « L'impartialité de l'indice des prix va-t-elle être remise en cause ? », accessible sur www.idies.org/index.php?post/L'impartialite-de-l'indice-des-prix-va-t-elle-etre-remise-en-cause

(3) « Mesurer le pouvoir d'achat », accessible sur www.cae.gouv.fr/spip.php?article41

"L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ENTRE DANS LE CALCUL DE L'ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT, ALORS MÊME QU'IL EST ÉTABLI QU'IL EST IMPUISSANT À EN RENDRE COMPTE"

●●● à la revalorisation de revenus sociaux indexés sur l'IPC.

D'ailleurs, si vraiment l'IPC n'est pas un indice du coût de la vie, comment expliquer qu'une fois sorti des bureaux de l'Insee, près de 200 textes

réglementaires fassent appel à ses services pour revaloriser salaires, retraites et pensions ? Cette utilisation politique n'est-elle pas une façon tacite de lui faire jouer un rôle – aux lourds enjeux sociaux – d'indicateur du coût de la vie ? Pour Ludovic Bourlès, statisticien et syndicaliste à l'Insee, la statistique publique n'est pas aussi claire qu'il y paraît sur la question. « *L'Insee n'est pas tout à fait honnête. D'une part, il est martelé que l'IPC n'est pas une mesure du pouvoir d'achat, mais, d'autre part, on calcule l'évolution du pouvoir d'achat d'un salaire (ou de tout autre revenu) par le ratio évolution du salaire/évolution de l'IPC* »,

dénonce-t-il. L'indice des prix à la consommation entre donc dans le calcul de l'évolution du pouvoir d'achat, alors même qu'il est établi qu'il est impuissant à en rendre compte. Or, un indice des prix qui

surestime le pouvoir d'achat conduit à réduire l'ajustement des salaires. Même une erreur de 0,5 point, étalée sur dix mois, finit par coûter 50 euros au Smicard.

UNE POSITION AMBIGUÛ

Enfinement, la position de l'Insee sur la nature et le rôle de l'IPC est bien plus ambiguë qu'il n'y paraît. Lorsqu'on lui reproche de ne pas rendre compte de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, l'indice des prix à la consommation est dit inapte à jouer ce rôle. Mais lorsqu'il faut pondérer l'évolution des salaires ou des minimas sociaux, il est explicitement utilisé comme un indice du coût de la vie.

Cette ambiguïté n'est pas à mettre sur le compte d'une simple négligence. Depuis les années 1950, l'IPC fait des va-et-vient entre la demande du salariat d'un indice pour connaître le coût de la vie et celle des producteurs de statistiques ayant besoin d'un déflateur de la consommation des ménages. Il serait pourtant essentiel pour la statistique publique, et par voie de conséquence pour la société entière, de pouvoir distinguer et mesurer ces deux dimensions de la vie économique avec précision.

Mais les habitudes ont la vie d'autant plus dure qu'elles sont confortables par bien des aspects. D'abord, réfléchir à l'élaboration de nouveaux indices coûte cher, et l'heure est plutôt aux restrictions

budgétaires dans les services de la statistique publique (abandon des études, projets d'automatisation de la collecte des données). Pour Gilbert Clauss, au-delà des réticences liées à l'investissement financier et scientifique considérable que demanderait l'élaboration d'un indice du coût de la vie, la politique de l'autruche pratiquée par l'Insee sur la question n'est pas exempte d'un certain « narcissisme ». L'IPC fait en effet partie, avec le produit intérieur brut (PIB), des indices phares de la statistique publique, et son prestige pourrait être entaché par la création d'indices additionnels qui viendrait rogner sur son domaine d'application officiel. Enfin, la définition et le calcul de cet indice, donc sa crédibilité au regard des standards techniques statistiques internationaux, sont très fortement encadrés par des normes définies et acceptées par toutes les grandes institutions économiques internationales de niveau européen et/ou mondial.

Ainsi l'article intitulé « L'IPC, miroir de l'évolution du coût de la vie en France ? », publié dans *Economie et statistique* en 2010 (4), reconnaît que l'indice est « utilisé comme mesure de l'évolution du coût de la vie quand il sert à l'indexation de revenus ou de contrats privés ». Mais finit par conclure qu'il est légitime qu'il joue ce rôle, l'IPC français étant représentatif de l'inflation vécue par les ménages. ♦

Côme Bastin

(4) Accessible sur http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=2902